

**PROCES-VERBAL N° 7
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
28 Mars 2008**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Jean-Philippe LACHAUME, Vice-président, en charge des relations juridiques
Laurent MOREUIL, Vice-président, Chargé du Beach-volley ; Trésorier Général Adjoint
Philippe BEUCHET, Vice-président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Daniel MURAIL, Secrétaire Général
Eric TANGUY, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général

Membres représentant la LNV

Messieurs Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent : Michel COGNE, Directeur Technique National
Laurent NEUVILLE, Directeur FFVB
Robert FLANDIN, chargé de Mission

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Chargée de mission
Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV
André GLAIVE, Chargé de Mission



Ordre du Jour :

				Pages
1	INFOS DU PRESIDENT		GP	3
11	<i>Agenda</i>			
2	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX		DM	3
21	PV des Commissions Centrales			
22	PV des Commissions de Disciplines			
3	VIE FEDERALE		DM	3-4
31	<i>DNCG</i>			3
32	<i>Propositions du Bureau Exécutif et Vœux AG de Sarlat</i>			3
33	<i>Fonctionnement fédéral</i>			3
34	<i>Académie de Beach-Volley</i>			4
35	<i>Volleyades – Mini Volleyades</i>			4
4	POINT FINANCIER		CA	4
41	<i>Budget 2008</i>			
42	<i>Suivi budgétaire</i>			
5	DTN		MC	4
51	<i>Convention d'objectifs avec le MSJS</i>			
52	<i>Procédure comptable et suivi des engagements de la DTN</i>			
53	<i>Cahier des charges des mini-volleyades et des volleyades à venir</i>			
54	<i>Championnat de France jeunes</i>			
55	<i>Politique de l'emploi</i>			
56	<i>Aide à la formation</i>			
57	<i>Demande des entraîneurs équipe de France féminines 2007</i>			
58	<i>Montpellier Beach-Volley : aide haut niveau</i>			
6	LNV		GP	4
7	COMMUNICATION			4
8	MARKETING		GP	4
9	INTERNATIONAL			4-5
91	<i>FIVB : Transfert</i>			4
92	<i>FIVB : Championnat du monde Juniors</i>			5
93	<i>CEV : tournoi frontalier de beach-volley</i>			5

Le Président
Gil PELLAN

Date de rédaction : 01/04/2008
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 des 25-26/04/2008
Date de diffusion : 29/04/2008
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président rappelle l'agenda de ses rendez-vous.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1. PV des Commissions Centrales

- PV CCS N°9 du 18/03/2008 → Adopté
- PV CCEE N°4 du 14/03/2008 → Adopté

2.2. PV des Commissions de Disciplines

- PV CCD N°4 du 17/03/2008 → Présenté
- PV CFA N°5 du 19/03/2008 → Présenté

3. VIE FEDERALE

3.1. DNCG

Confirmation de la démission de M. BARRABES de la Présidence de la DNCG (Courrier reçu).

Une proposition de règlement de la DNCG sera envoyée au CDF du 26 avril pour validation définitive à l'AG de SARLAT.

3.2. Propositions du Bureau Exécutif et Vœux AG de Sarlat

Les propositions du Bureau Exécutif et l'avis sur les vœux proposés par les ligues recevront l'avis du Bureau Exécutif.

3.3. Fonctionnement fédéral

Le Bureau Exécutif constate que tous les services de la Fédération sont de plus en plus sollicités par les clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Il félicite aussi bien ceux qui formulent les demandes que ceux qui y répondent, ce constat étant la preuve d'une confiance et du professionnalisme des intervenants.

Cette situation pose un problème d'organisation et de structuration de la FFVB.

Le Bureau Exécutif demande aux intervenants de préférer les moyens de communication par Internet en formulant par courriels les questions.

Ils peuvent aussi souvent trouver la réponse directement sur le site fédéral, auprès de leurs ligues régionales ou comités départementaux.

Le Bureau Exécutif demande aux personnels d'effectuer par courriel les réponses aux questions (ou par stricte nécessité l'utilisation du téléphone). La gestion des urgences du travail ne peut pas se résoudre aux seuls appels téléphoniques.

3.4. Académie de Beach-Volley.

Prolongement d'une année de la labellisation d'un club « académie de beach-volley, option classique » (Date d'évaluation en juillet – août).

L'évaluation d'une « académie du sport option élite » permettra l'obtention pour l'année en cours.

Date de rédaction : 01/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 des 25-26/04/2008

Date de diffusion : 29/04/2008

Auteur : Daniel MURAIL

3.5. Volleyades – Mini Volleyades

Point de chute l'an prochain à l'étude.

4. POINT FINANCIER

4.1 - Budget 2008

Le Trésorier Général est chargé de proposer un tableau explicatif des diverses mesures financières à prendre à l'Assemblée Générale de Sarlat.

4.2 – Suivi budgétaire

Le suivi budgétaire sera effectué par Robert FLANDIN, Chargé de Mission auprès du Trésorier Général. Ce document s'appuie sur :

- les décisions du CDF du 1^{er} mars (PV N°4),
- les décisions d'orientation de la convention d'objectifs,
- Les différentes simulations et remarques effectuées en séance.

Ce document sera présenté au Comité Directeur Fédéral du 26 avril.

5. DTN

51 - Convention d'Objectifs MSJS - FFVB

Le Directeur Technique National présente la conclusion des travaux entamés le 7 février 2007, dans le cadre du montage du dossier de Convention d'Objectifs 2008 avec le MSJS, qu'il a effectué avec les cadres techniques en charge des secteurs, le Président de la FFVB et le Trésorier Général. Les calendriers des Collectifs France féminins ont subi des modifications en terme de préparation pour la saison internationale 2008, au regard des demandes exprimées par l'Entraîneur National Fabrice VIAL.

les membres du Bureau Exécutif et le Directeur Technique National ont étudié le fait qu'une diminution sensible de la participation des fonds propres de la FFVB sur certains secteurs qui aurait des conséquences dans le soutien des projets dans le cadre de la C.O. 2008 par le MSJS.

A la demande du Président, un document de synthèse reprenant le document général sera proposé au CDF du 26 avril .

Le Directeur Technique National précise que le dossier de C.O. est dans sa phase de rédaction terminale, l'envoi ne pouvant se faire qu'avec tous les documents finalisés et ensuite l'étude des services du Ministère, le rendez-vous avec le Ministère se fera probablement la première quinzaine du mois de mai.

Le Bureau Exécutif décide que toute nouvelle action non financée par le MSJSVA sera annulée, (étude pour les opérations jeunes déjà engagées).

Date de rédaction : 01/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 des 25-26/04/2008

Date de diffusion : 29/04/2008

Auteur : Daniel MURAIL

52 – Procédure comptable et suivi des engagements de la DTN

Les procédures d'engagement financier de la DTN sur les actions validées sont renforcées, copie de la procédure a été remise en séance à Robert FLANDIN, chargé de cette mission auprès du Trésorier Général.

53 – Cahier des charges des mini-volleyades et des volleyades à venir

Le Directeur Technique National évoque la rédaction finale du cahier des charges de ces deux évènements nationaux, qui est de fait retardée en fonction de la décision du Comité Directeur Fédéral (budget), dans le cas où ces opérations ne seraient plus subventionnées par le MSJS. Le Président demande à la Direction Technique Nationale de finaliser les cahiers des charges sans engagement financier de la FFVB.

Le Directeur Technique National à charge de demander à ses collaborateurs l'état des contacts établis avec des organisateurs potentiels pour les mini-volleyade et volleyades des années à venir.

54 – Championnat de France jeunes

Le Président demande au Directeur Technique National de mener une réflexion sur le devenir des compétitions de jeunes. Le Directeur Technique National, précisant que ce domaine était de la compétence de la commission sportive, évoque un projet qui avait fait l'objet d'une production sur la précédente olympiade et fera une recherche et une actualisation de ce document.

55 – Politique de l'emploi

Le Directeur Technique National évoque la fin des conventions d'emploi avec les ligues et demande la position du Bureau Exécutif sur ce sujet.

L'étude sera à mettre en relation avec le plan de financement évoqué lors du dernier Comité Directeur Fédéral.

56 – Aide à la formation

Le Directeur Technique National évoque l'incitation à la formation de techniciens et d'entraîneurs nécessaire à mettre en œuvre auprès des CD et des ligues au regard des % de formés. Une proposition sera faite en ce sens.

57 – Demande des entraîneurs Equipe de France Féminines 2007

Interrogé par Jean-Paul ALORO et Christian ALBE, sur ce sujet, le Directeur Technique National précise que tous les engagements écrits ont été respectés et honorés, que les demandes supplémentaires avaient été formulées par les entraîneurs de l'équipe de France féminine 2007 sur leur engagements volontaires à l'encadrement d'une période supplémentaire au mois de juillet 2007 (notamment pour la prise en charge de la préparation physique). Le Directeur Technique National écrira aux entraîneurs pour donner la position de la FFVB au regard de cette demande (le budget final engagé pour l'Equipe de France féminine en dépassement conséquent sur 2007, ne permet de donner aucune suite favorable).

Date de rédaction : 01/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 des 25-26/04/2008

Date de diffusion : 29/04/2008

Auteur : Daniel MURAIL

58 Montpellier Beach-Volley : aide haut niveau

Suite à ce dossier évoqué par Christian ALBE concernant plusieurs courriers du Président du club de Montpellier Beach-Volley restés sans réponse, le Directeur Technique National adressera une réponse circonstanciée au Président du club.

6. LNV

Pas de point à l'ordre du jour.

7. COMMUNICATION

Pas de point à l'ordre du jour.

8. MARKETING

Pas de point à l'ordre du jour.

9. INTERNATIONAL

9.1. FIVB : Transferts internationaux (selon bureau téléphonique du 19 mars)

A la demande du Président de la LNV, le Bureau Exécutif étudie la proposition de la FIVB qui viserait à limiter le nombre de joueurs ayant une licence avec transfert à 2 par équipes, dans deux ans.

Le Bureau Exécutif note l'impossibilité juridique actuelle (lois et décrets de L'Union Européenne sur la libre circulation des travailleurs) de la proposition de la FIVB des travailleurs en Europe. Actuellement, d'autres demandes de fédérations internationales se sont heurtées aux commissaires européens. Le CNOSF prendra prochainement une position sur toutes ces demandes.

Le Bureau Exécutif remarque que limiter la possibilité des transferts dans les équipes par une fédération internationale amènera probablement un recours auprès du Tribunal Arbitral du Sports (TAS) de ces clubs.

Le Bureau Exécutif invite les clubs à ne pas ignorer le problème et à réfléchir au recrutement et à la durée d'engagement des joueurs ainsi qu'à la politique de formation dans leurs clubs.

9.2. CEV : Tournoi frontalier de beach-volley

Suite à une demande d'une ligue régionale d'organiser des tournois de beach-volley avec les clubs frontaliers et au refus de cette fédération, le Bureau Exécutif soulèvera avec la CEV et la commission beach-volley afin d'étudier rapidement les possibilités de la mise en place de ces organisations en délimitant leurs types, l'âge des participants et les implications communes.

Le Président,
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,
Daniel MURAIL

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 01/04/2008
d'approbation : Adopté par le CDF N°6 des 25-26/04/2008

Date de diffusion : 29/04/2008

Auteur : Daniel MURAIL